

Intempéries : le ministre annonce des mesures

10/06/2022



Actus Agricoles

Suite aux fortes intempéries avec des épisodes de grêle, qui ont touché le territoire le week-end des 4 et 5 juin 2022, occasionnant d'importants dégâts dans les cultures et dans les vignes, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en déplacement en Gironde et dans le Gers le 6 juin, a annoncé l'activation de plusieurs mesures de soutien.

Marc Fesneau a ainsi promis de prolonger la durée des **prêts garantis par l'État** (PGE) afin d'accorder aux agriculteurs une trésorerie suffisante face aux charges qui leur incombent. Le ministre a aussi déclaré « activer très rapidement » d'autres mécanismes comme « l'allègement des charges sociales, l'allègement ou la défiscalisation de la taxe sur le foncier non-bâti ».

Le **dispositif de calamité agricole** devrait être enclenché au cas par cas, mais seuls les risques considérés comme non assurables au sens de l'article L. 361-5 du Code rural et de la pêche maritime pourront faire l'objet d'une indemnisation.

A plus long terme, la **réforme de l'assurance récolte** doit permettre dès 2023 à plus d'agriculteurs de s'assurer pour couvrir mieux leurs besoins, avec 300 M€ de solidarité nationale en plus par an. Les textes d'application n'ont pas encore été publiés. Enfin, le ministre a promis une accélération des plans d'adaptation des filières et le développement de systèmes de prévention résilients qui supportent mieux les aléas climatiques.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/intemperies-le-ministre-annonce-des-mesures/>